

Date de dépôt: 26 juin 2008

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Alain Charbonnier : Le déménagement du SAN à Bernex : comment urbaniser avec l'appui de la commune de Bernex ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 11 juin 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Considérant :

- 1. les déclarations de M. Mark Muller, conseiller d'Etat en charge du département des constructions et des technologies de l'information, au sujet du déménagement du Service des automobiles et de la navigation (SAN) de Carouge à Bernex,*
- 2. la participation active de la commune de Bernex à l'élaboration en cours de son plan directeur communal, de même que son engagement positif pour la construction de logements, manifesté lors du PAC de Bernex-Est et du travail en cours sur le PAC d'agglomération,*
- 3. le fait que le déplacement du SAN à Bernex n'a pas été évoqué par les départements concernés lors de l'élaboration de ces trois instruments d'aménagement,*
- 4. la maladresse de telles propositions sans concertation auprès de communes engagées dans un processus d'urbanisation,*

Ma question est la suivante :

Une étude d'impact en matière de circulation a-t-elle été réalisée, et, le cas échéant, quels en sont les résultats ? Le département du territoire a-t-il donné son aval au déménagement du SAN de Carouge à Bernex au département des constructions et des technologies de l'information, et, le cas échéant, comment ce choix est-il concilié avec les objectifs d'aménagement définis par le plan directeur communal, le PAC Bernex-Est et le PAC d'agglomération ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Localisation

Le Conseil d'Etat a la ferme intention de déplacer le service des automobiles et de la navigation (SAN)¹ et la fourrière cantonale. Le site de Bernex a été retenu sur la base de deux études de faisabilité, réalisées en février 2007 et mars 2008, qui démontrent que ce site convient parfaitement à une implantation groupée de l'office de la sécurité civile, du SAN et de la fourrière cantonale.

L'implantation du SAN à Bernex est évoquée dans le cahier des charges de l'avant-projet d'urbanisme et dans le projet de plan directeur de quartier, du périmètre d'aménagement coordonné (PAC) Bernex-Est, du 6 février 2008.

Développement du projet et consultation des organes intéressés

Le Conseil d'Etat a déposé au Grand Conseil, ce jour, un projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 2 720 000 F en vue de la reconstruction délocalisée à Bernex.

Le développement de l'étude se fera en concertation avec la commune de Bernex, les services du département du territoire, plus particulièrement avec la direction générale de l'aménagement du territoire et la direction générale de la mobilité, et le département des constructions et des technologies de l'information.

Le Conseil d'Etat veillera à ce que le projet du SAN s'intègre harmonieusement avec les objectifs du PAC Bernex-Est.

¹ Devenu l'office cantonal des automobiles et de la navigation, depuis l'entrée en vigueur, le 26 juin 2008, du nouveau règlement sur l'organisation de l'administration cantonale (ROAC).

C'est dans le cadre de ce crédit d'étude que seront menées les études d'impacts en matière de circulation et de mobilité.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot